



Département : Tarn-et-Garonne

Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2026
4ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 18 juin à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de GRAMONT, sous la présidence de Monsieur Patrick PRADINES.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 12 juin 2026

Monsieur Christian MAILFERT a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jacqueline TONIN. Corinne DUPONT. Rémi DAHAN. François CHAUBET. Kezérine VAN DER MAESEN. Didier MARCQ. Emilie AYRAULT. Thierry MARTIN. Christian MAILFERT. Jean-Luc DEPRINCE. Pierre CAMBOU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Carole BOURGEOIS. Joël CASTELS. Jean-Claude SENTIS. Patricia SIGAUD. Jean-Marc NICOLAS. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Dominique GUIRAUD. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Karine RIÈGES. Lucas SAZY. Colette GINESTE. Jean-Michel LEFEBVRE. Jean-Luc CANDELON. David AUGUSTE. Patrick PRADINES. David IRAGUE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

David GIRON représenté par Michel GALVANI
Bernard DIANA représenté par Jean-Jacques DIRAT
Marc LAPORTE représenté par Yolande VICH

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI
Joëlle GOURMELON

Ont donné procuration :

Sandrine CAYRON à Jacqueline TONIN

Laëtitia LAUZA à Corinne DUPONT
Béatrice BIGOU MARTI TURULL à Pierre CAMBOU
Brigitte HYGONENQ à Christian COLMAGRO
Pascal GUERIN à Jean-Luc DEPRINCE

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 26 JUIN 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal du 7 mai 2026 a été approuvé.

N° délibération	Intitulé délibération	Vote	
20260618 D01	AFFAIRES GENERALES Désignation des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil communautaire ont : - DECIDÉ de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein des commissions, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point. - DESIGNÉ comme membres des commissions thématiques permanentes les conseillers communautaires (et/ou municipaux) tels que mentionnés dans l'annexe 1 jointe à la délibération. - DIT que les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire ; - AUTORISÉ le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
20260618 D02	RESSOURCES HUMAINES Délibération relative aux conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - D'INSCRIRE le droit à la formation dans les orientations suivantes : • Relever des compétences de la communauté de communes ; • Permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat d'élus local ; • Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.) ; • Faciliter la conduite de projets ; • Etc. - De FIXER le montant des dépenses de formation à 10 000 € (montant au minimum de 2 %, inférieur ou égal à 20%) par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ; - D'AUTORISER le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ; - De PRÉLEVER les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté de communes.

			<i>Intervention dans l'assemblée : Un élu sollicite la CCLTG pour organiser des formations avec des experts sur des sujets déterminés.</i>
20260618 D03	RESSOURCES HUMAINES Délibération instaurant le télétravail	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - d'ACCEPTER les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ; - CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du télétravail ; - DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours
20260618 D04	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique intercommunale : Délibération portant suppression d'emplois permanents	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Le Conseil communautaire a supprimé les emplois musique de l'année précédente.
20260618 D05a	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique : création de postes	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé la création des emplois musique en CDI, effectifs à compter du 1er septembre 2026.
20260618 D05b	RESSOURCES HUMAINES Ecole de musique intercommunale : Délibération portant création d'emplois permanents	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé la création des emplois musique en CDD, effectifs à compter du 1er septembre 2026.
20260618 D06	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'emplois permanents : Création de postes d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe et 2 postes de rédacteur principal 2 ^e classe	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Le conseil communautaire a approuvé : - Le recrutement par voie de mutation d'un agent et la création de son poste ; - La création de deux postes pour nommer les agents après la réussite au concours.
20260618 D07	ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE Ecole de musique : Création d'un deuxième orchestre	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil communautaire ont autorisé la création d'un deuxième orchestre à l'école de musique.
20260618 D08	FINANCES Approbation du budget supplémentaire 2026 du budget principal de la CCLTG	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Le conseil communautaire, a approuvé le budget supplémentaire 2026 du budget principal de la CCLTG.
20260618 D09	FINANCES	Présents : 44	Le conseil communautaire, a approuvé le budget supplémentaire 2026

	Approbation du budget supplémentaire 2026 de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)	Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal
20260618 D10	FINANCES Approbation du budget supplémentaire 2026 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Le conseil communautaire, a approuvé le budget supplémentaire 2026 du budget annexe du SPANC.
20260618 D11	FINANCES Paris hippiques : Principe d'un reversement de 50% à l'association des courses de Beaumont de Lomagne	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil communautaire ont décidé : - d'ACTER le reversement à la société des courses de Beaumont de Lomagne de la moitié de la redevance des paris hippiques reçue annuellement par la CCLTG ; - d'ACCEPTER d'inscrire annuellement au budget principal de la collectivité cette dépense ; - d'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> <i>Un élu souhaite connaître le montant que représente la part des 50 % reversée à l'Association des Courses Hippiques. Le président de la CCLTG explique que ce montant va soutenir financièrement l'association et va servir également à organiser un évènementiel autour du cheval.</i>
20260618 D12	HABITAT Convention d'objectifs et de moyens 2026-2027 entre l'ADIL82 et la CCLTG	Présents : 44 Votants : 49 Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 0 NPPV* : 0	Les membres du conseil communautaire ont décidé : - D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens entre la CCLTG et l'ADIL (1er juillet 2026 – 31 Décembre 2027) - De DONNER POUVOIR au président de la Communauté de Communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération <u>Intervention dans l'assemblée :</u> <i>Un élu demande si la CCLTG exerce un contrôle sur l'ADIL.</i> <i>La CCLTG répond que :</i> - L'ADIL tient une permanence une fois par mois au sein de la France Service Lomagne - des points techniques CCLTG/ADIL bimestriels ont lieu <i>Il est précisé que l'ADIL appuie les communes pour les logements indignes, qu'elle dispose d'un observatoire et qu'elle joue un rôle d'accueil.</i>

20260618 D13	HABITAT Convention d'objectifs et de moyens 2026-2027 entre la CAF, l'ADIL82 et la CCLTG	Présents : 44 Votants : 49 Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 0 NPPV* : 0	Les membres du conseil communautaire ont décidé : - D'APPROUVER la convention de partenariat tripartite CAF/ADIL82/CCLTG relative au dispositif de lutte contre la non-décence des logements sur le territoire (1er juillet 2026 - 31 décembre 2027) ; - De DONNER POUVOIR au président de la Communauté de Communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
20260618 D14	PISCINE INTERCOMMUNALE Convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine intercommunale située à Beaumont de Lomagne au profit des associations sportives.	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil communautaire : - ont APPROUVÉ la convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine intercommunale au profit des l'associations sportives ; - ont DONNÉ pouvoir au Président de la communauté de communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
20260618 D15	AFFAIRES SOCIALES Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Socio Culturelle et la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire : - a APPROUVÉ la convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Socio Culturelle et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise - a AUTORISÉ le Président à signer tout document relatif à la présente délibération
20260618 D16	AFFAIRES SOCIALES Evaluation et renouvellement Convention Territoriale Globale – Convention d'objectifs et de financement – pilotage du projet de territoire – ingénierie – avec la CAF de Tarn-et-Garonne	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - d'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement - pilotage du projet de territoire – ingénierie – avec la Caf de Tarn-et-Garonne ; - d'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.
QUESTIONS DIVERSES - Un élu interroge sur la faisabilité de partager le bus que possède la commune de Beaumont de Lomagne, notamment pour transporter les élèves de l'Ecole de Musique Intercommunale lors d'évènements. - Un élu demande si la CCLTG peut verser des aides financières à des professionnels tels que des restaurateurs ? - Intervention d'un élu suite à sa participation au Comité Territorial Santé			

NPPV* : Ne participe pas au vote

La séance est levée à 20h

Le secrétaire de séance
Christian MAILFERT



Le Président
Patrick PRADINES

